

# Appel à soutien aux inculpé.e.s en lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Le 27 janvier dernier, 15 personnes s'étaient invitées à un pique-nique revendicatif dans le parc du château familial des multi-millionnaires François et François-Henri Pinault - actionnaires du groupe Vinci - pour dénoncer leur responsabilité dans le projet de construction de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

La famille Pinault n'a pas apprécié cette intrusion et les quinze manifestants ont été arrêtés et placés en garde à vue durant 45 heures, dans des conditions déplorables (discriminations sexistes, intimidations diverses...)

Ils/elles ont été condamné.e.s le lundi 24 juin, par le TGI de Versailles à 2 mois d'emprisonnement avec sursis, à verser 5600 euros d'amende pour refus de prélèvement ADN, et 1€ de dommages et intérêts aux parties civiles. Les frais de justice s'élèvent déjà à 1260 euros. Le tribunal a rejeté la demande de non-inscription dans le bulletin 2 du casier judiciaire et a ordonné la confiscation des scellés (téléphones portables, ordinateurs portables, caméra, clés 3G...).

Ils/elles sont poursuivi.e.s pour violation de domicile et menaces de mort (pour avoir entonné un slogan: "Pinault, la ZAD aura ta peau"). Face à ce jugement inacceptable, ils/elles ont décidé de faire appel.

D'autre part, suite à ce verdict, une des inculpé.e.s de l'affaire Pinault a relayé sur son blog un communiqué qui se terminait par la phrase « *Pinault pollueur, voleur, expropriation* » et une affiche du collectif francilien de lutte contre l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes représentant François-Henri Pinault en vampire avec des agneaux sur la tête. Elle est poursuivie par Pinault père et fils pour diffamation.

Les Pinault demandent 1 euro de dommage et intérêt en réparation de leur préjudice moral, la suppression des propos et de l'image qu'ils jugent diffamatoires du blog et la publication du dispositif du jugement à venir (supputant qu'il sera en sa défaveur).

**Elle est citée à comparaître le 8 novembre 2013 à 13h15  
devant la 17ème Chambre correctionnelle  
Chambre de la Presse du Tribunal de Grande Instance de Paris.**

**Nous appelons à une mobilisation massive lors des procès à venir !  
Non à l'aéroport !  
Non à la répression !**

## **POLLUEUR, VOLEUR, EXPROPRIATION !**



### **Prochaines mobilisations du collectif**

- **Le mercredi 16 octobre** (date anniversaire des expulsions: "la nuit des Césars des expulsions")
- **le 8 novembre 2013** à 13h15 devant la 17ème Chambre correctionnelle – Chambre de la Presse du Tribunal de Grande Instance de Paris.
- **Semaine du dimanche 17 au samedi 23 novembre** (dates anniversaire de la manifestation de réoccupation et de la répression).
- **Le 8 décembre** (appel européen de Stuttgart contre les grands projets imposés).
- **Date à préciser:** Procès au tribunal de Versailles.
- **Les appels à (ré)actions en cas de reprise des travaux et d'expulsions sont toujours d'actualité:** rdv à 19h au métro Belleville (75019) en cas d'expulsion à Nddl

### **Soutien économique**

Pour participer à la caisse de soutien : envoyez vos chèques à l'ordre de : «Les Ami-e-s de Clark Kent» en spécifiant bien au dos du chèque «Soutien à la lutte contre l'aéroport de NDDL» à l'adresse suivante : La Parole errante 9, rue François-Debergue · 93100 Montreuil.

### **Diffusion**

Merci d'envoyer vos lettres de soutien à l'adresse [collectifnddlparisidf@riseup.net](mailto:collectifnddlparisidf@riseup.net) en indiquant votre nom ou celui de votre collectif...

### **Contact**

[collectifnddlparisidf@riseup.net](mailto:collectifnddlparisidf@riseup.net)

Contact presse : [presse.nddl-paris@riseup.net](mailto:presse.nddl-paris@riseup.net)

### **Pour plus d'information**

<http://nddl-idf.org/>

<http://zad.nadir.org/>

<http://acipa.free.fr>



### **Prochaines mobilisations du collectif**

- **Le mercredi 16 octobre** (date anniversaire des expulsions: "la nuit des Césars des expulsions")
- **le 8 novembre 2013** à 13h15 devant la 17ème Chambre correctionnelle – Chambre de la Presse du Tribunal de Grande Instance de Paris.
- **Semaine du dimanche 17 au samedi 23 novembre** (dates anniversaire de la manifestation de réoccupation et de la répression).
- **Le 8 décembre** (appel européen de Stuttgart contre les grands projets imposés).
- **Date à préciser:** Procès au tribunal de Versailles.
- **Les appels à (ré)actions en cas de reprise des travaux et d'expulsions sont toujours d'actualité:** rdv à 19h au métro Belleville (75019) en cas d'expulsion à Nddl

### **Soutien économique**

Pour participer à la caisse de soutien : envoyez vos chèques à l'ordre de : «Les Ami-e-s de Clark Kent» en spécifiant bien au dos du chèque «Soutien à la lutte contre l'aéroport de NDDL» à l'adresse suivante : La Parole errante 9, rue François-Debergue · 93100 Montreuil.

### **Diffusion**

Merci d'envoyer vos lettres de soutien à l'adresse [collectifnddlparisidf@riseup.net](mailto:collectifnddlparisidf@riseup.net) en indiquant votre nom ou celui de votre collectif...

### **Contact**

[collectifnddlparisidf@riseup.net](mailto:collectifnddlparisidf@riseup.net)

Contact presse : [presse.nddl-paris@riseup.net](mailto:presse.nddl-paris@riseup.net)

### **Pour plus d'information**

<http://nddl-idf.org/>

<http://zad.nadir.org/>

<http://acipa.free.fr>

# Appel à soutien aux inculpé.e.s en lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Le 27 janvier dernier, 15 personnes s'étaient invitées à un pique-nique revendicatif dans le parc du château familial des multi-millionnaires François et François-Henri Pinault - actionnaires du groupe Vinci - pour dénoncer leur responsabilité dans le projet de construction de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

La famille Pinault n'a pas apprécié cette intrusion et les quinze manifestants ont été arrêtés et placés en garde à vue durant 45 heures, dans des conditions déplorables (discriminations sexistes, intimidations diverses...)

Ils/elles ont été condamné.e.s le lundi 24 juin, par le TGI de Versailles à 2 mois d'emprisonnement avec sursis, à verser 5600 euros d'amende pour refus de prélèvement ADN, et 1€ de dommages et intérêts aux parties civiles. Les frais de justice s'élèvent déjà à 1260 euros. Le tribunal a rejeté la demande de non-inscription dans le bulletin 2 du casier judiciaire et a ordonné la confiscation des scellés (téléphones portables, ordinateurs portables, caméra, clés 3G...).

Ils/elles sont poursuivi.e.s pour violation de domicile et menaces de mort (pour avoir entonné un slogan: "Pinault, la ZAD aura ta peau"). Face à ce jugement inacceptable, ils/elles ont décidé de faire appel.

D'autre part, suite à ce verdict, une des inculpé.e.s de l'affaire Pinault a relayé sur son blog un communiqué qui se terminait par la phrase « *Pinault pollueur, voleur, expropriation* » et une affiche du collectif francilien de lutte contre l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes représentant François-Henri Pinault en vampire avec des agneaux sur la tête. Elle est poursuivie par Pinault père et fils pour diffamation.

Les Pinault demandent 1 euro de dommage et intérêt en réparation de leur préjudice moral, la suppression des propos et de l'image qu'ils jugent diffamatoires du blog et la publication du dispositif du jugement à venir (supputant qu'il sera en sa défaveur).

**Elle est citée à comparaître le 8 novembre 2013 à 13h15  
devant la 17ème Chambre correctionnelle  
Chambre de la Presse du Tribunal de Grande Instance de Paris.**

**Nous appelons à une mobilisation massive lors des procès à venir !  
Non à l'aéroport !  
Non à la répression !**